

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (Single Euro Payments Area)

Référence Unique du Mandat - RUM:

+	+	2	0	1		-							-						F	R			0	0	0	0		
---	---	---	---	---	--	---	--	--	--	--	--	--	---	--	--	--	--	--	---	---	--	--	---	---	---	---	--	--

(zone remplie ultérieurement par les services administratifs de la Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois)

En signant ce formulaire vous autorisez la Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois .

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Identifiant créancier Sepa

FR60EAU505173

Désignation du titulaire du compte à débiter

Nom et prénom - adresse - code postal - ville - pays

Désignation du créancier

**Commune de
Saint-Sulpice-le-Dunois
Services eau et assainissement**

Mairie - 1 place du souvenir
23800 Saint-Sulpice-le-Dunois
France

*Par son comptable public :
Trésorerie 23800 Dun-le-Palestel*

Désignation du compte à débiter

Numéro d'identification international du compte bancaire <small>(International Bank Account Number)</small>				IBAN	Code international d'identification de votre banque BIC (Bank Identifier Code)														
F	R															()

Type de paiement

Paiement récurrent / répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Le :

Signature

Désignation du **tiers débiteur** pour le compte duquel le paiement est effectué si différent du débiteur lui-même le cas échéant :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au formant IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois - services eau et assainissement. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Les informations contenues dans le présent mandat sont destinées à n'être utilisées par la Commune de Saint-Sulpice-le-Dunois que pour la gestion de sa relation avec l'usager. Elles pourront donner lieu à l'exercice par ce dernier de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

